écrouée au dépôt. Elle sera poursuivie pour bris de clôture.

UN COMMENCEMENT D'INCENDIE, GRANDE-RUE. — Vers [illegible] matin, vers dix heures, un domestique de M. [illegible]ère, quincaillier, Grande-Rue, 1, vaquait à ses occupations ordinaires dans la maison lorsqu'il fit une chute près de l'égoutier au pétrole. La lanterne allumée qu'il portait à la main s'était brisée, le feu se communiqua à l'égoutier et à des marchandises placées auprès.

A l'aide de plusieurs seaux d'eau, le personnel de la maison est parvenu à éteindre ce commencement d'incendie.

Les dégâts, qui consistent en marchandises avariées tant par l'eau que par les flammes sont évalués à 500 francs. Ils sont couverts par une assurance.

UNE TROUVAILLE. — Le jeune Emile Tétier, demeurant rue de Flandre, fort Wattel, 22, a trouvé une trousse d'aiguilles en cuir grenat, qu'il tient à la disposition de l'intéressé.

CROIX

UN INCENDIE s'est déclaré le 1er janvier au matin, dans la maison portant le n° 38 du boulevard de la Chapelle et appartenant à M. Henri Horson, de Roubaix et occupée par M. François Serras, peintre-décorateur. C'est dans le grenier, et probablement par suite d'un vice de cheminée, que le feu a éclaté. L'alarme a été donnée vers quatre heures par des passants.

Un voisin qui de sa cour avait aperçu les flammes vint frapper à la porte des époux Serras et courut ensuite au clocher pour sonner le tocsin.

Pendant ce temps, le peintre et sa femme se hâtaient de quitter leur chambre à coucher, fuyant devant les flammes qui déjà dévoraient le plafond.

Les secours furent organisés d'abord par les voisins à l'aide de seaux d'eau. Avec les gardes Spriet et Ghesquière, était accouru M. l'abbé Bogaert, vicaire de St-Martin. Les pompiers arrivèrent peu après et adaptèrent un tuyau à la bouche d'incendie de la rue Gambetta. On réussit à éteindre le feu qui menaçait les toitures des maisons voisines.

Les dégâts, toutefois, sont assez importants. M. Serras a perdu une certaine quantité de linge, du bois, des meubles et des marchandises qu'il estime 5.000 francs. Il y a assurance pour le propriétaire et le locataire.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX *Maison fondée en 1835*

A ROUBAIX, Grande-Rue, 71

A TOURCOING, rue Carnot, 5

Spécialité de **Catalogues. — Prix-Courants. — Mémoires. — Comptes-rendus. — Brochures. — Travaux divers à grand tirage.** Prix très modérés. Outillage moderne. — Exécution rapide et soignée.

EN TEMPS D'ÉPIDÉMIE

il ne faut manger que des produits absolument purs.

Le BEURRE D'OOTSCAMP, 13, rue du Bois, Roubaix, est garanti pur.

Le Beurre d'Ootscamp est, de plus, pasteurisé, c'est-à-dire que tous les microbes y sont détruits.

Souscription Publique

POUR

LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEL HOPITAL

A ROUBAIX

Dix-huitième liste de la Mairie (31 décembre)

Etablissement Motte et Blanchot. — Pelevin Edouard, 20.00; Degueve Leopold, 0.50; Dollis Benjamin, 0.10; Haire Isidore, 0.10; Coppaert Jean, 0.30; Inghels Fidèle, 0.05; Godyn Jean, 0.15; Kacyaert Victor, 0.40; Van Dessoche Victor, 0.10; Vandeyybroeck Victor, 0.20; Robb Victor, 0.50; Diongre Louis, 0.15; Taussant Henri, 0.25; Kinat Edouard, 0.10; Lahaye Vidal, 0.20; Standaert Jules, 0.20; Estreicher Louis, 1.50; Decottignies Leon, 0.10; Estreicher Charles, 0.50; Foulon Leon, 20.00; Poterat Guillaume, 20.00; Jouvine Henri, 5.00; Duval Georges, 10.00; Degiorio Ernest, 0.50; Delbart Felix, 0.50; Guyot Clement, 0.50; Magnier Victor, 0.50; Deruddet Joseph, 0.50; Vanvynaker Marie, 0.50; Florin Angèle, 0.50; Mocs Clémence, 0.50; Zimmermann Joséphine, 0.50; Houtekins Maria, 0.50; Herbaux sœurs, 1.00; Deruddet Charles, 1.00; Dubois Helene, 0.50; Dubois Pierre, 0.25; Dujardin Irma, 0.25; Zimmermann Georges, 0.50; Zimmermann Joseph, 2.00; Géruert Paul, 1.00; Dujardin Désiré, 10.00; Sybille Marguerite, 0.25; Debiack Angèle, 0.25; Mullez Germaine, 1.00; Dumez Coralie, 0.50; Blanchard Philibère, 0.50; Dutrieu Aline, 0.50; Decottignies Léonie, 0.50; Dorpe Irma, 0.50; Janssens Marie, 0.50; Janssens Elise, 1.00; Estreicher Louis, 5.00; un groupe d'ouvrières, 1.20; Weeber Henri, 0.50; Delforge Clémence, 2.00; Odevart Marguerite, 0.25; Morissonne Joseph, 0.25; Camus Victorine, 0.25; Grime Joseph, 5.00; Hennebel Arthur, 1.00; Marais Hortense, 2.00; Winters Florine, 0.25; Moudart Marie, 0.50; Vanbrinner Sylvie, 0.10; Duthoit Camille, 0.25; Lonclé Eugénie, 0.25; Quint Clémence, 0.15; Desmarez Zulma, 0.10; Delsalle Josephine, 0.10; Warembourg Philomène, 0.50; Chevalet Alexandrine, 0.25; Doutreligne Rosalie, 2.00; Deruelet Hélène, 0.25; Dutrieu Irma, 0.25; Hogtael Virginie, 0.10; Provoyeur Louise, 0.10; Valenté Henri, 0.20; Castelain Jérôme, 0.25; Verkempen Palmyre, 0.20; William Rudelle, 0.20; Preux Jeanne, 0.10; Pottiers Clémence, 0.15; Esser Anna, 0.25; Calonne Irma, 0.25; Lambreeq Marie, 0.20; Tanghe Marguerite, 0.20; Soyez Clémence, 0.20; anonyme, 0.50; Beun Nathalie, 0.25; Dubois Julia, 0.25; Rogier Gabrielle, 0.10; Deconinck Léonie, 0.25; Honoré Marie, 0.15; Pruvost Marguerite, 0.50; Duthoit Elisabe, 0.25; Quint Sylvie, 0.15; Dujardin Clémence, 0.15; Deneckre Madeleine, 0.25; Calonne Clémence, 0.25; Bacquet Gabrielle, 0.25; Delbart Alice, 0.25; Delanglez Louis, 0.50; anonyme, 0.25; Berten Gustave, 0.50; Delanglez Léonie, 0.25; Sornet Celina, 0.25; Duthoit Désiré, 0.15; Guiny Clémence, 0.25; De Ruyck Aurore, 0.25; Grisaille Marie, 0.25; Delbart Juliya, 0.15; Delbart Marie, 0.25; Turtelboom Léonie, 0.10; Moudet Jeannette, 0.10; Grisaille Angèle, 0.25; Studhebaut Florine, 0.25; Lonclé Marie, 0.25; Boudlet Jeanne, 0.25; Delhuvennes Félix, 0.50; Lambert Angélique, 0.20; Mahieu Marie, 0.20; Rogier Gabrielle, 0.20; Rogier Marie, 0.10; Carels Jeanne, 0.10; Desfresnes Fidèline, 0.25; Delahousse Marie, 0.25; Pinaud Maria, 0.20; Courtray Celine, 0.20; Coulée Clémence, 0.10; Loridant Flore, 0.50; Gerard Marie, 0.20; Delbart Prudence, 0.25; Caby Gabrielle, 0.25; Lemorte Augustine, 0.25; Demeulemeester Victorine, 0.25; Delsalle Victoria, 0.50; Deleschuse Palmyre, 0.25; Marais Esther, 0.25; Esser Jacques, 1.00; Nys Rémy, 1.00; Delhaye Alphonse, 0.25; Hecteler Marie, 0.25; Webber Elise, 0.25; Inrans Louis, 0.25; anonyme, 0.20; Happe Louis, 0.25; Dubbele Pauline, 0.25; Bove Philomène, 0.50; Moys Marie, 0.50; Vernack Angèle, 0.50; Dewitte Jeanne, 0.25; Buscart Philomène, 0.50; Delreux Angèle, 0.25; Debavaye Charlotte, 0.25; Vandenhaut Angèle, 0.25; Cartigny Marie, 0.25; Defles Marie, 0.25; Dejeunné Germaine, 0.25; Herteler Jean, 0.25; Vandede Jules, 0.25; Bogaert Léontine, 0.25; Florin Clémence, 0.50; Flipo Marie, 0.20; Debavaye Flore, 0.25; Bauwens Louis, 1.00; Parent Céline, 0.25; Descouvelle Marguerite, 0.25; Olivier Endoxie, 0.25; Demoor Eugénie, 0.50; Tesse Marie, 0.20; Richet Georgina, 0.25; Richet Marie, 0.25; Debavaye Hortense, 0.25; Dewitte Marie, 0.25; Tesse Flore, 0.25; Landrieux Thérèse, 0.25; Coussart Marie, 0.25; Duleux Louise, 0.50; Mortier Marie, 0.25; Cartigny Hélène, 0.25; Massart Rosa, 0.25; Dubois Victor, 0.25; Vandenhaut Marie, 0.25; Vermeulen Henri, 0.25; Lebrun Marie, 0.25; Loridant Palmyre, 0.50; Bettremieux Aurore, 0.25; Despret Céline, 0.25; Houfflin Marie, 0.25; Boitte Théophile, 0.20; Nys Georges, 0.25; Losfeld G., 0.10; Beys Alfred, 0.10; Millord Louis, 0.30; Robbe Louis, 0.20; Drublèle Jules, 0.10; Flipo Henri, 0.30; Samyn Henri, 0.10; Lerouge Emile, 0.20; Berten Gustave, 0.25; Meins Victor, 0.20; Boitte Victor, 0.30; Heumels Henri, 0.10; Laporte Jules, 0.50; Laporte Charles, 0.15; Burghrave Louis, 0.10; Maes Pierre, 0.50; Meirissonne Gaspard, 0.15; Wynters Auguste, 0.10; Verniers Joseph, 0.10; Rosseuw Gustave, 0.10; Steyert François, 0.10; Plumet Pierre, 0.25; Metrissonne Joseph, 0.10; Delamoy Emile, 0.10.

Total pour l'établissement..... 166 85

UNE TENTATIVE DE MEURTRE A RONCQ

Les conséquences de l'ivrognerie. — Un homme assommé. — État critique de la victime

Dans l'après-midi de jeudi, le bruit courait, à Roncq, et dans les localités environnantes, qu'un meurtre venait d'être commis dans cette commune. Une femme, disait-on, venait de tuer, à coups de couvercle de poêle, l'un de ses voisins, Charles Catteau, journalier, âgé de 36 ans, demeurant rangée Vienne, rue des Chats-Huants.

Les faits, comme il arrive presque toujours, avaient été grossis ; toutefois, les conséquences en pourraient être très graves.

Voici, d'ailleurs, les détails que nous avons recueillis sur cette affaire :

Jeudi, vers deux heures, Désiré Catteau, accompagné d'un de ses amis, se présentait chez la veuve Moens, née Elodie Parreit, demandant à parler à l'ami de cette dernière, connu sous le nom de « Sabotier », avec lequel, il y a quelques mois, il avait eu une querelle. Catteau, paraissait pris de boisson et très surexcité. On lui répondit que le « Sabotier » était absent ; un jeune homme, Adolphe Vanwalleghem, tisserand, âgé de 21 ans, qui, en compagnie de la veuve Moens et du fils de cette dernière, Henri, âgé de 18 ans, était attablé à boire du genièvre, en offrit un verre à Catteau. Celui-ci répondit : « Si je veux boire du genièvre, je n'attendrai pas que tu m'en offres, j'ai des sous. » En disant cela, il s'avançait vers Vanwalleghem comme pour lui donner un coup de tête. Le jeune homme, qui, en ce moment, était occupé à verser le genièvre, tenait à la main la bouteille. Il en asséna un coup sur la tête à Catteau ; une lutte s'engagea entre les deux hommes, et Henri Moens, voyant que son camarade avait le dessous, intervint, et, s'emparant du couvercle du poêle, couvercle ne pesant pas moins de trois kilos, il en porta un coup à Catteau. La lutte dura encore quelque peu, puis Moens réussit à pousser Catteau et Vanwalleghem sur la rue où la rixe continua. Charles Catteau ayant encore reçu un coup de bouteille sur la tête, s'affaissa sur le sol, baignant dans une mare de sang. Laissant pour mort son adversaire, Vanwalleghem s'enfuit, allant se réfugier chez ses parents. Des voisins accoururent et, en même temps qu'eux, arrivait le garde-champêtre Hiner, qui fit transporter Catteau, ne donnant plus signe de vie, à son domicile. Cependant, d'autres personnes étaient allées quérir le commissaire de police et chercher un médecin. M. le docteur Galissot étant absent de la localité, M. Dumoulin, pharmacien, fut averti et donna les premiers soins au blessé, qui perdait du sang en abondance. M. Caillet, commissaire de police, arrivait bientôt et commençait aussitôt son enquête. Il procéda à l'arrestaton de Moens et de Vanwalleghem qui, tous deux, étaient en état d'ivresse. Il ne put les interroger sur le moment et les fit incarcérer au violon municipal. En l'absence de M. le docteur Galissot, M. le docteur Pierchon, d'Halluin, vint achever le pansement du blessé et opéra les constatations médicales. Entr'autres blessures, Catteau en porte trois qui paraissent mettre ses jours en danger : la première, à l'occiput, a été faite au moyen de la bouteille ; on craint qu'il n'y ait fracture du crâne ; la seconde, au front, est due aussi à un coup de bouteille ; quant à la troisième, qui part de l'oreille gauche et traverse la joue, elle a été faite par Moens, au moyen du couvercle du poêle. Cette dernière blessure, qui paraît la plus grave, est compliquée de la fracture du maxillaire, près de l'oreille. MM. les docteurs Pierchon et Galissot, qui ont visité le blessé dans la soirée de jeudi, n'ont pas pu se prononcer sur les conséquences des blessures ; l'état de Catteau est tellement grave que le blessé a dû être transporté à l'hôpital de Tourcoing, vendredi matin. Quant à Moens et Vanwalleghem, ils seront transférés à Lille, samedi matin.

TOURCOING

LE PREMIER DE L'AN. — Les vieilles coutumes persistent ici. Comme autrefois, l'apparition de l'année nouvelle est saluée par des salves de mousqueterie : aussi aux douze coups de minuit de jeudi, répondaient, de ci, de là, en écho, des détonations. Et malgré l'heure tardive, nos rues n'étaient pas désertes : on a, dans certaines familles, conservé l'habitude d'aller féliciter les vieux parents, en pleine nuit.

Mais, pas plus que les coutumes, les traditions de foi ne se perdent. A l'église Saint-Christophe avait lieu l'adoration nocturne du Saint-Sacrement, et une messe a été célébrée à minuit.

Durant toute la journée de jeudi, malgré un temps maussade, la circulation a été active et nos rues présentaient l'animation des jours de fête.

Une seule chose a disparu du programme du jour de l'an : ce sont les visites officielles ; elles ont été supprimées depuis quelques années.

LA FRAUDE DU CAFÉ. — Les douaniers du poste du Pont-de-Neuville ont arrêté, jeudi matin, un jeune homme de 17 ans et 1/2, nommé Pierre Liagre, trieur, qu'ils avaient trouvé nanti de 17 kilog. de café vert. Le fraudeur a été écroué à la gendarmerie.

UN VOL A L'ETALAGE. — Dans la matinée de jeudi, un homme avait enlevé à l'étalage d'un marchand de meubles de la rue de l'Hôtel-de-Ville, un fauteuil Voltaire qu'il offrait en vente dans un estaminet ou aux passants. En présence de l'attitude équivoque de ce marchand d'occasion, la police l'amena au poste pour lui demander des explications sur la provenance du fauteuil. Il fallut bien avouer le larcin et l'auteur du vol, Auguste Kiemmel, a été écroué. Cet homme est d'origine belge : c'est un journalier sans domicile fixe.

RONCQ

REMISE D'UNE MÉDAILLE A M. HENRI DESCOTTIGNIES, SECRÉTAIRE DE MAIRIE, ET AU GARDE-CHAMPÊTRE CROMBRUGGE. — Jeudi matin, vers onze heures, M. Gustave Lepoutre, maire de Roncq, a reçu, en la mairie, les conseillers municipaux et les fonctionnaires de la commune. Ce magistrat a profité de cette circonstance pour procéder à la remise de la médaille d'or, accordée, par le Conseil municipal, à M. Henri Descottignies, secrétaire de Mairie. En remettant cette distinction au sympathique secrétaire, M. le Maire a dit combien il était heureux, au nom du Conseil, et de la commune tout entière, de rendre hommage au zèle et au dévouement dont M. Descottignies a fait preuve depuis de si longues années qu'il est à la tête du service de la Mairie. M. Descottignies a remercié M. le Maire du précieux témoignage d'estime qu'il voulait bien lui manifester, ajoutant qu'il n'a fait que remplir son devoir, et que, dans l'avenir, il s'efforcera, comme par le passé, à rendre aux habitants les services compatibles avec ses modestes fonctions.

M. Lepoutre remet ensuite la médaille de bronze que le garde-champêtre Crombrugge a obtenue pour s'être signalé en plusieurs circonstances. En la lui remettant, M. le Maire félicite l'agent ; celui-ci le remercie et se plaît à reconnaître que le gouvernement sait récompenser jusqu'aux plus humbles fonctionnaires. Il remercie M. le Maire et M. Caillet, commissaire de police, des bons renseignements qu'ils ont bien voulu fournir à l'administration. Il termine en disant que son dévouement est tout acquis à la population. La cérémonie se terminait vers onze heures et demie.

QUESNOY-SUR-DEULE

LE TIRAGE AU SORT. — C'est le lundi 26 janvier, à partir de neuf heures du matin, qu'aura lieu le tirage au sort, pour le canton, des jeunes gens faisant partie de la classe 1902. Ceux qui sont inscrits comme omis des années précédentes doivent faire parvenir, au moins huit jours avant la date fixée, une demande tendant à faire excuser leur omission, sous peine de se voir attribuer d'office les premiers numéros.

COMINES

UN ACCIDENT DE BICYCLETTE. — Mercredi soir, vers huit heures et demie, M. César Goisderche, âgé de 32 ans, passait en bicyclette sa Grand'Place pour se rendre à Comines (Belgique). Au tournant de la rue du Pont, le cycliste voulut se garer d'une voiture qui arrivait en sens inverse. M. Goisderche buta de la roue de devant contre la bordure du trottoir et fit une chute si malheureuse qu'il se fractura la jambe gauche. Un passant conseilla au cycliste de se faire soigner par un médecin de la ville, mais celui-ci, qui restait à Houthem (Belgique), préféra se faire conduire en voiture à son domicile, où il reçut les soins nécessaires. Le blessé devra probablement subir un repos de plusieurs mois.

L'ÉLECTION SÉNATORIALE DU NORD

LE SCRUTIN

Le nombre des électeurs. — Où et comment on vote. — L'indemnité de déplacement

Le nombre des électeurs sénatoriaux du Nord appelés à prendre part au scrutin du 4 janvier est de 2.428.

Comme il y a des délégués suppléants chargés de remplacer les délégués titulaires empêchés, le chiffre des votants est toujours, à quelques unités près, égal au chiffre des inscrits.

Le collège électoral comprend : 1° Les députés du département ; 2° Les conseillers généraux et d'arrondissement ; 3° Les délégués des Conseils municipaux. (Les sénateurs ne sont pas électeurs.)

Le scrutin a lieu à la Préfecture. Il est présidé par le président du Tribunal civil, assisté des deux plus âgés et des deux plus jeunes électeurs présents à l'ouverture de la séance. Le bureau ainsi composé choisit son secrétaire parmi les électeurs, il répartit les électeurs par ordre alphabétique en sections de vote comprenant au moins cent électeurs et nomme les présidents et secrétaires de chacune de ces sections ; il statue sur toutes les difficultés et contestations. Le président a la police de l'assemblée.

Le premier scrutin est ouvert à huit heures et fermé à midi. Le second, s'il y a lieu, est ouvert à deux heures et fermé à cinq heures. Le troisième, s'il y a lieu encore, est ouvert à sept heures et fermé à dix heures. Les résultats du scrutin sont recensés par le bureau et proclamés immédiatement par le président du collège électoral. Nul n'est élu sénateur à l'un des deux premiers tours de scrutin, s'il ne réunit : 1° La majorité absolue des suffrages exprimés ; 2° Un nombre de voix égal au quart des des électeurs inscrits. Au troisième tour de scrutin, la majorité relative suffit, et, en cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est élu.

Les délégués doivent prendre part à tous les tours de scrutin nécessaires et tout délégué qui, sans cause légitime, n'aura pas pris part à tous les scrutins, ou, étant empêché, n'aura point averti le suppléant en temps utile, sera condamné à une amende de 50 francs par le Tribunal civil du chef-lieu. La même peine peut être appliquée au délégué suppléant, qui, averti par lettre, dépêche télégraphique ou avis à lui personnellement remis en temps utile, n'aura pas pris part aux opérations électorales.

Les suppléants appelés, après la clôture de la liste dressée par le préfet, à remplacer les délégués, votent, non pas d'après l'ordre alphabétique de leur nom, mais d'après celui du délégué auquel ils sont substitués. Chaque délégué doit apporter sa lettre de convocation, qui tient lieu de carte électorale, et son bulletin de vote. Ces bulletins doivent être préparés au dehors de la salle du scrutin et ne peuvent, sous aucun prétexte, être distribués dans l'intérieur de la salle.

L'électeur qui aurait perdu sa lettre de convocation pourra être admis à voter après que son identité aura été constatée par le bureau du collège électoral, mais s'il veut réclamer l'indemnité de déplacement, il devra s'adresser à la Préfecture pour obtenir un duplicata de sa lettre de convocation.

Les délégués qui ont pris part à tous les tours de scrutin, reçoivent, s'ils le requièrent, sur la présentation de leur lettre de convocation, visée par le président du corps électoral, une indemnité de déplacement fixée à 2 fr. 50 par myriamètre parcouru, tant en allant qu'en revenant. La distance se compte quel que soit le domicile du délégué, du chef-lieu du département et le décompte se fait d'après le tableau officiel des distances dressé par le Préfet. L'indemnité est réglée par myriamètre et demi-myriamètre. Les fractions au-dessus de 7 kilomètres sont comptées pour un myriamètre et celles de 3 à 7 kilomètres pour un demi-myriamètre.

Le délégué qui désire obtenir l'indemnité de déplacement doit en faire la demande expresse au président du collège électoral, avant la clôture de la séance.

BELGIQUE

LEERS-NORD

RECENSEMENT ANNUEL DU 31 DECEMBRE 1902. — Naissances, 24, dont 8 hommes et 16 femmes. Décès, 25, dont 18 hommes, 6 femmes et 1 mort-né féminin. Trois hommes ont été retirés du canal de l'Espierre. — Entrées, 86, dont 49 hommes et 37 femmes. 16 hommes et 17 femmes sont venus de la France. Sorties, 52, dont 31 hommes et 21 femmes. 7 hommes et 9 femmes sont allés en France.

La population s'est augmentée de 34 personnes en 1902 ; elle s'élève à 1,043 habitants.

Mariages en 1902, 10 ; divorce, néant.

COURTRAI

DANS LA POLICE. — Nous apprenons que des propositions d'augmentation du personnel de la police sont soumises au Conseil communal. On sait que la police se compose actuellement de un commissaire en chef, deux commissaires adjoints, un inspecteur, deux sous-inspecteurs, cinq agents de première classe, cinq agents de deuxième classe, onze agents de troisième classe, six veilleurs de nuit et un secrétaire du commissariat.

AU CONSEIL COMMUNAL. — Depuis les dernières élections, plusieurs vacances se sont produites au sein du Conseil communal : M. Burggraeve, conseiller communal ouvrier, a perdu son éligibilité, depuis que d'ouvrier, il est devenu patron. M. Eggermond est décédé. M. Landas a démissionné par suite de son élévation aux fonctions de député permanent. M. Vanneste est décédé. M. Verhaust n'a plus siégé depuis qu'il est entré dans la magistrature. M. Willemyns a pris son domicile légal à Roulers depuis octobre 1901. Les élections communales qui auront lieu le 18 octobre 1903 porteront donc sur une liste de onze candidats et sur une autre de deux ou de trois, le Conseil devant compter vingt-cinq membres.

Les sortants de la grande liste sont MM. Reynaert, Vandale, Ghysot, Doucamère, Landas, Hage, Vandermensbrugge, Vanneste, Verhelst, Delbare, Robyn. Les successeurs de MM. Eggermont, Willemyns, et Burggraeve formeront la petite liste.

DERNIÈRE HEURE

DE NOS CORRESPONDANTS PARTICULIERS ET PAR FIL SPECIAL

LA PRINCESSE ROYALE DE SAXE

La rédaction d'un mémoire. — Location d'une villa à Genève

Genève, 2 janvier. — La princesse royale a donné des instructions à Me Lachenal de rédiger un mémoire qu'elle signera et qui exposera la véritable histoire de sa vie à Dresde et le récit de sa fuite.

Lorsque ce mémoire sera terminé, il sera publié. M. Giron et la princesse ont loué pour six mois une petite villa.

L'archiduc Léopold

Vienne, 2 janvier. — L'archiduc Ferdinand a fait à un rédacteur du *Zeit* une déclaration extraordinaire à propos de l'archiduc Jean, qui a renoncé, en 1889, à son rang, a pris le nom de Jean Orth, et a épousé une jeune fille pauvre.

La dernière fois qu'on a eu de ses nouvelles, il était à bord de la *Marguerite* qui a disparu au cours d'un voyage de Buenos-Ayres au Callao ; on a cru qu'il s'était noyé avec une partie de l'équipage, mais l'archiduc Ferdinand croit qu'il vit avec son frère, l'archiduc Salvador, qui passe cinquante semaines de l'année dans une petite île Ionnienne, qui est sa propriété, et sur son yacht.

La sœur de Mlle Adamovitch

Berlin, 2 janvier. — Mlle Erna Adamovitch, sœur cadette de la fiancée de l'archiduc Léopold, qui est une grande et jolie personne, actrice de profession, est en ce moment à Berlin et va paraître sur les planches d'un Music-Hall.

LE CONFLIT VENEZUELIEN

La question d'argent. — Les offres faites par des banquiers au président Castro

New-York, 2 janvier. — Contrairement aux informations qui ont cours à Londres et qui représentent le Président Castro comme étant dans l'impossibilité absolue de se procurer de l'argent pour satisfaire aux demandes de l'Angleterre, de l'Allemagne et de l'Italie, des télégrammes de Caracas reçus ici aujourd'hui affirment que l'argent ne fera pas défaut pour payer les dettes du Venezuela si le président Castro veut accepter une des nombreuses propositions qui lui sont soumises.

Non seulement la maison Seligman propose de mettre à sa disposition les sommes nécessaires, mais un syndicat de financiers de New-York, ayant à sa tête M. Maleprévost, a offert au Venezuela l'argent dont il pourrait avoir besoin contre la garantie des recettes de la douane. La maison Speyer frères a fait une offre semblable.

L'arbitrage

Washington, 2 janvier. — On n'a pas encore reçu les réponses des Puissances à celle de M. Castro, relativement à l'arbitrage par le tribunal de La Haye. Le Ministère d'Etat continue à garder la plus grande réserve sur les détails de la réponse du Président Castro.

D'après des informations puisées à bonne source, la nouvelle venue de Rome que le Président Castro impose des conditions à son acceptation des propositions et que ces conditions ne sont pas approuvées par le gouvernement américain serait confirmée ; mais le Ministère d'Etat ne considérerait pas qu'il fût nécessaire d'approuver ou de désapprouver ces détails.

On assure que ces conditions n'ont pas une importance telle qu'elles pourraient amener l'abandon de l'arbitrage.

LES SOUS-MARINS

La question des sous-marins aux Etats-Unis. — Une Nouvelle torpille en Angleterre

Londres, 2 janvier. — Une dépêche de Washington annonce que la Commission navale de la Chambre vient de commencer l'examen du projet de loi autorisant la construction de torpilleurs submersibles.

Ces nouveaux engins de guerre se composent de deux coques, reliées ensemble par une attache de grande puissance. La coque supérieure dépasse de très peu la surface de la mer et la coque inférieure contient les machines et les lance-torpilles. La partie supérieure sert simplement de flotteur. On annonce que la Commission de la marine est d'opinion que la nouvelle invention est très pratique.

Les journaux annoncent que l'amirauté britannique fait en ce moment de très intéressants essais à propos d'une nouvelle torpille.

D'après certains journaux, l'invention est un grand progrès sur les torpilles actuellement en usage dans la marine anglaise.

La nouvelle torpille peut être lancée à une distance de trois mille mètres avec beaucoup de succès, tandis qu'à cete distance, il est difficile, pour un navire de guerre, d'atteindre un torpilleur avec ses canons.

LE JOUR DE L'AN DES HUMBERT

Paris, 2 janvier. — Les Humbert-Daurignac n'ont pas quitté leurs cellules pendant la journée d'hier. Sans doute, y ont-ils été hantés par le pénible souvenir des brillantes réceptions qu'ils donnaient, jadis, le jour de l'an, dans leur somptueux hôtel de l'avenue de la Grande-Armée.

Emile Daurignac demanda tristement à un de ses gardiens :

— Je ne sais plus comment je vis. C'est bien aujourd'hui le premier de l'an ?

Et, sur la réponse affirmative du geôlier, il répliqua :

— Eh bien ! alors, permettez-moi de vous la souhaiter bonne et heureuse...

Dans l'après-midi, on lui remit une lettre de sa femme, au bas de laquelle ses enfants avaient tracé quelques lignes. Frédéric Humbert reçut, de son côté, une lettre de sa mère et une autre de sa fille Eve.

Maria Daurignac passa l'après-midi à repriser des bas et une jupe, et Romain Daurignac à continuer la lecture d'un recueil de voyages.

Thérèse Humbert s'est informée à diverses reprises de la santé de son mari. On lui a répondu qu'il était reposé.

— Dites-lui qu'il se couvre bien la nuit, ajouta-t-elle. Il fait si froid dans cette satanée prison.

Dans l'après-midi, les prisonniers se sont fait apporter, d'un restaurant du boulevard du Palais : des consommés, un poulet rôti, des fruits et des petits-fours.

Pour aujourd'hui, Thérèse Humbert a commandé une gibelotte de lapin ! !

BRUIT DE L'ABDICATION DE L'EMPEREUR D'AUTRICHE

Vienne, 2 janvier. — Le bruit court dans certaine milieux que l'empereur François-Joseph aurait décidé d'abdiquer prochainement. La part prise aux affaires depuis peu, et contrairement aux usages, par l'archiduc héritier, François-Ferdinand, donne poids à cette rumeur.

LES ÉVÉNEMENTS DU MAROC

Paris, 2 janvier. — Le vice-amiral Pottier, commandant en chef de l'escadre de la Méditerranée, a rallié Toulon, interrompant son congé, pour prendre en personne le commandement de la division, tenue prête à partir pour le Maroc, et composée des cuirassés : *Saint-Louis, Charlemagne, Gaulois*, et des croiseurs *Chanzy* et *Linois*.

Ces navires complètent leurs vivres et leurs munitions et les équipages sont consignés à bord. Le général de division O'Connor, commandant en chef la province d'Oran, de passage à Paris, a été prié de rejoindre son poste, et est parti, mercredi soir. Ordre semblable a été donné à tous les officiers de l'armée d'Afrique en congé en France.

Enfin, une dépêche de Tlemcen annonce que trois compagnies de tirailleurs ont reçu l'ordre de partir aujourd'hui pour la frontière marocaine.

Les grandes caravanes annuelles racontent qu'elles ont été attaquées par des tribus de l'entourage de Bou-Amama. Cinq personnes furent tuées et sept blessées.

Le TRUST DE L'ACIER

New-York, 2 janvier. — Le trust de l'acier de M. Pierpont Morgan, a informé ses employés qu'il tenait à leur disposition 25.000 actions à un taux inférieur au cours de la Bourse.

ÉTAT-CIVIL

ROUBAIX. — Déclarations de naissances du 1er janvier 1903. — Madeleine Sobrie, rue Drouot, 34, cour Bulteau, 1. — Yvonne Vandendriessche, rue Blanchemaille, cour 74, n° 4. — Simonne Deprince, rue des Anges, cour Dupont, 3. — Maria Blaublomme, rue de Denain, cour Dhalluin, 14. — Léon Gaeremynck, rue Grétry, 34.

Déclarations de décès. — Emérance Peeters, 27 ans, ménagère, rue des Longues-Haies, 81. — Julienne Egels, 24 ans, soigneuse, rue Rossini, 33. — Henri Ledru, 59 ans, tisserand, rue du Tilleul, impasse Ingouville. — Albert Mahieu, 2 ans, rue de la Paix, cour Deboosère, 18. — Fernande Mathon, 10 ans, rue de Flandre, 136. — Mort-né, 1.

Vous êtes propriétaire

Vous avez une maison, un terrain à vendre ou à louer ?

Vous trouveriez aisément des acheteurs ou des locataires, *si on le savait*. Et le seul moyen pour qu'on le sache, c'est de l'imprimer fréquemment dans le journal qui est lu par tout le monde.

L'un des Gérants : ALFRED MESSIAEN.

Imprimerie ALFRED REBOUX, Grande-Rue, 71, Roubaix.

---

ble qui, de toute dépense, faisait une folie dangereuse et coupable.

De là sa préoccupation... de là le combat acharné qui se livrait dans son âme.

L'issue de ce combat ne pouvait d'ailleurs être douteuse. Les mirages radieux de l'espérance devaient l'emporter sur les conseils de la froide raison.

De même que Vaubaron, la veille, s'était décidé brusquement à courir à la maison de jeu, de même il prit le parti d'aller consulter la somnambule.

Aussitôt qu'il eût cessé de faire résistance à la tentation qui l'obsédait, il lui sembla sentir sa poitrine déchargée d'un poids énorme. Ceci lui parut de bon augure.

Il quitta son établi et, prenant dans l'un des tiroirs d'une commode les vêtements simples mais propres qui composaient le costume des dimanches de la petite Blanche, il se mit en devoir d'habiller l'enfant. Il se souvenait que, deux jours auparavant, le médecin avait ordonné des distractions pour cette dernière.

Déshabituée depuis longtemps déjà de toute promenade, Blanche regardait avec une surprise joyeuse les préparatifs de son père.

— Nous allons donc sortir, papa ? demanda-t-elle d'une voix hésitante, car elle craignait qu'une réponse négative n'anéantît son espoir.

— Oui, chère petite, nous allons sortir... répondit le mécanicien. Cela te fait-il grand plaisir ?...

— Oui, papa... oh ! oui, papa... quel bonheur ! Je ne regrette qu'une seule chose...

— Laquelle ?...

— C'est que ma petite maman ne puisse pas venir avec nous...

— Chère enfant !... balbutia Vaubaron, ému jusqu'aux larmes par cette réponse si simple et si touchante.

Il souleva la petite fille dans ses bras, et il l'appuya à deux reprises contre son cœur en la couvrant de baisers.

— Papa... reprit Blanche après avoir rendu à son père les caresses qu'il venait de lui prodiguer, irons-nous loin d'ici ?... verrons-nous ces belles rues qui sont si larges, où passent tant de gens, tant de chevaux, tant de voitures ?...

— Nous verrons tout cela, mon enfant chérie, car nous irons sur le boulevard...

Blanche frappa ses deux petites mains l'une contre l'autre.

— Quel bonheur !... quel bonheur !... répéta-t-elle. J'en aurai pour longtemps à me souvenir, car cette rue où nous demeurons est bien triste, papa, et l'on n'y voit jamais personne...

Aussitôt que la toilette de Blanche fut terminée, Vaubaron s'habilla à son tour. Il achevait à peine au moment où Marthe sortit de la somnolence lourde qui depuis quelque temps lui devenait habituelle.

— Ma bien-aimée, ma chère Marthe, lui dit-il en l'embrassant, quelques affaires réclament ma présence au dehors... Blanche se trouvera bien d'un peu d'exercice et je l'emmène... N'as-tu besoin de rien, et peux-tu rester seule pendant une heure ou deux ?...

— Parfaitement, répondit la jeune malade, et je suis très contente que Blanche se promène... Il me semble, depuis quelques jours, que la chère enfant pâlit... — Mets-la donc sur mon lit, afin que je puisse lui dire au revoir dans un baiser... Sortez ensuite sans inquiétude... Ferme la porte et prends la clef...

Un instant après Jean Vaubaron, tenant la petite fille par la main, marchait d'un bon pas dans les rues étroites dont il fallait parcourir le labyrinthe avant d'arriver au boulevard.

C'est sur le boulevard du Temple, que le peuple de Paris appelait alors généralement *boulevard du Crime* (sans doute à cause de l'agglomération, en un même endroit, de plusieurs théâtres de mélodrame), que se trouvait située la maison du médecin allemand Fritz Horner.

Nous aimerions à dire ce qu'était le boulevard du Temple, en 1830, car, hélas ! ce boulevard bruyant, joyeux, unique en son genre et célèbre dans l'Europe entière, a disparu sous la pioche et sous le marteau des démolisseurs.

Malheureusement l'espace nous manque et de tels tableaux ne peuvent trouver place dans un récit tel que le nôtre.

Contentons-nous donc d'accompagner jusqu'au bout de leur course le mécanicien et Blanche, dont les transports devenaient très vifs et très expansifs à mesure que se déroulaient sous ses yeux charmés les merveilles du boulevard du Crime.

XXIII

En 1830, sur ce même boulevard du Temple où s'élèvent aujourd'hui d'immenses maisons à six étages, tout près du théâtre de madame Saqui, devenu depuis le théâtre des Délassements-Comiques, et à deux pas du fameux *Salon des figures de cire* de Curtius, qui n'exist